

**BAROMÈTRE 2018**  
**(PORTANT SUR L'ACCESSIBILITÉ 2017)**

**Présentation du classement 2018 :**

**Mardi 17 mars 2018**

**10h00 Pays Basque**

**dans les locaux de l'Association Valentin Haüy  
Rue de l'Estanquet à Bayonne**

**14h30 Béarn**

**dans les locaux du Centre Nelson Paillou  
Salle 401.**

**Membres du Collectif inter-associatif des Pyrénées Atlantiques**

**« HANDI 64 » .**

**APF, AVH, AFM Téléthon, Fraternelle des aveugles, UNAFAM, Handiplage, APAJH, Signe libre, La maison des sourds, CIAPA...**

**Ce baromètre n'a pas vocation à stigmatiser, condamner ou sanctionner qui que ce soit, il est le fruit de l'application d'un barème pré-établi sur les réponses faites par les communes sur le mode déclaratif. Comme vous avez pu le remarquer, le questionnaire évolue chaque année en fonction des résultats précédents, des normes en place et des buts à atteindre.**

**L'ensemble des communes a répondu dans les délais au baromètre et nous les en remercions.**

**Notre mission est :**

- D'évaluer la mise en accessibilité des 22 villes de plus de 5.000 habitants des Pyrénées Atlantiques.**
- D'inciter les villes les plus mal notées à améliorer leur organisation, leurs équipements et leurs aménagements pour rendre leur ville accessible à tous.**
- D'entretenir une émulation positive par une valorisation du travail effectué sur l'année évaluée.**
- De pouvoir répondre au questionnement de nos bénéficiaires et plus généralement à celui de tous les citoyens.**

**La notion d'accessibilité concerne non seulement les personnes en situation de handicap, mais aussi toutes les personnes à mobilité réduite, telles que les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents avec des poussettes, les personnes en surpoids...**

**Cette année, pour la première fois, nous avons adressé à tous les Maires et DST (Directeurs de Service Technique) une invitation à assister à cette conférence de presse de restitution des résultats.**

**La notation s'est faite collégialement en appliquant le barème pré établi. Les communes non concernées par certains items : feux tricolores, CIA pour la CAPB... n'ont pas été notées.**

CLASSEMENT	COMMUNES	NOTE/20
1	HASPARREN	16.57
2	ANGLET	16.35
	URRUGNE	16.35
4	CIBOURE	16.27
5	SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE	15.82
6	HENDAYE	15
7	OLORON	14.52
8	USTARITZ	13.11
9	ORTHEZ	12.87
10	MOURENX	12.84
11	BIARRITZ	12.18
	CAMBO	12.18
13	BIDART	12.04
	BOUCAU	12.04
15	SAINT-JEAN-DE-LUZ	11.82
16	PAU	11.78
17	BAYONNE	11.64
18	LONS	11.34
19	LESCAR	10.78
20	JURANÇON	10.74
21	GAN	9.87
22	BILLÈRE	9.78

Il est à noter, au vu des résultats, que trois communes béarnaises font leur entrée dans le "Top 10". La notation fait apparaître une nette amélioration du niveau global et d'un resserrement des résultats. Six communes sont au dessus de 15, quatorze ont plus de douze, six entre dix et douze. Seules, deux communes sont, de peu, en dessous de la moyenne.

Le fait d'avoir privilégié le travail effectué sur l'année civile a pu faire évoluer les classements positivement ou négativement. L'important est la conscientisation des élus, leur implication dans cette démarche de mise aux normes d'accessibilité et la création d'une dynamique qui permettra, aux échéances légales, de permettre à chacune et chacun, quels que soient son handicap ou ses problématiques, de mieux vivre ensemble dans l'environnement quotidien.

L'accessibilité fait partie des règles générales de construction ou d'aménagement au même titre que la sécurité, aussi, souhaitons nous tisser des liens collaboratifs et travailler en partenariat avec toutes les villes de notre département.

A cet effet, nous rappelons que nos associations sont impliquées par la participation de bénévoles au sein des CCA et CIA. De plus nous avons envoyé à chaque commune une liste de référents pour vous aider à remplir le Baromètre.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce baromètre annuel qui nous permet d'améliorer le mieux vivre ensemble.

Nous comptons sur vous en 2019 !